

# Conseil Municipal

Le lundi 6 mars 2017, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur FOUCHET Pierre, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothée, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BLAIN Claude, BERGERAULT Erick, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

**Absente excusée** : Mme CHARPENTIER Céline.

**Secrétaire de séance** : M. FERRIERE Laurent.

*Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.*

**PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE** : l'adjoint chargé des espaces verts fait état de l'avancement du plan de désherbage des espaces verts communaux avec une présentation des moyens pour plusieurs sites. Une réunion est par ailleurs prévue ce vendredi 10 mars avec les représentants de la Chambre d'Agriculture afin d'étudier la nature des mesures à respecter pour pérenniser ce nouveau type de désherbage.

**INGENIERIE DES TERRITOIRES** : le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place par le Département du Cher d'un nouveau service d'ingénierie permettant d'aider les collectivités dans leurs divers projets. Plusieurs domaines sont proposés comme l'aménagement urbain, la voirie, l'eau et l'assainissement et d'autres domaines pour lesquels les communes ont besoin d'une maîtrise d'œuvre. La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a adhéré à cette nouvelle mission proposée. Le montant de la participation demandée sera proportionnel au nombre de communes qui adhéreront et donc au nombre d'habitants pris en compte. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'agence « Cher – Ingénierie des Territoires ».

**ESPACE DE VIE SOCIALE** : pour faire suite à la réunion de la Commission municipale « Patrimoine » et des conclusions émises par les membres, le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de son éventuelle location à l'Association le Carroi il y a lieu de prévoir la création de sanitaires communs à cette association et au Tennis Club, l'aménagement d'un chemin d'accès pour les personnes à mobilité réduite. L'isolation de ces locaux sera également prévue. Pour tous ces travaux, des subventions seront demandées auprès de plusieurs organismes.

**TRAVAUX EN COURS ET A VENIR** : les travaux de construction du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire se poursuivent dans de bonnes conditions. La toiture est terminée ainsi que l'étanchéité. L'esquisse d'un nouvel aménagement des extérieurs est proposée à l'assemblée avec notamment une clôture en gabions (casiers de fils de fer tressés remplis de pierres qui ne gèlent pas) qui pourrait être envisagée. Ce projet est accepté. Pour cela, un avenant pourrait être proposé lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, l'appel d'offres pour la construction des ateliers municipaux a été lancé dernièrement. Une subvention a été demandée à la Préfecture du Cher au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) en complément de celles demandées au titre du programme TEPCV.

## **TARIFS PUBLICS** :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les tarifs publics comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017** :

→ Tarif d'une concession trentenaire au cimetière	84,00 €
→ Tarif d'une concession trentenaire au columbarium	657,00 €
→ Location (exceptionnelle) de la salle Pierre Clament	126,00 €

→ Location Centre d'Accueil :

	But non lucratif				But lucratif			
	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*) Extérieur	Commune	(*) Commune	Extérieur	(*) Extérieur
<b>Salle du haut</b>	197 €	161 €	571 €	383 €	390 €	161 €	571 €	383 €
<b>Salle du bas (caveau)</b>	168 €	108 €	466 €	329 €	336 €	108 €	466 €	329 €
<b>Cuisines</b>	126 €	122 €	220 €	157 €	158 €	122 €	220 €	157 €

(\*) tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location à but lucratif ou non lucratif

Le Centre d'Accueil sera gratuit pour les collectivités locales et E.P.C.I.

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...).

**VENTE DU CHEMIN EN LIMITE DE COMMUNE AVEC QUANTILLY** : le Maire indique à l'Assemblée que par délibération en date du 10/03/2013, la vente dudit chemin avait été acceptée au profit de deux acquéreurs. L'un d'entre eux ne souhaitant plus cette acquisition le Conseil Municipal accepte de vendre ledit chemin aux mêmes conditions qu'en 2013 au seul acquéreur restant.

**COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES** : L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse fait part à l'assemblée des mouvements du personnel enseignant à l'école. L'utilisation de la salle du haut du Centre d'Accueil a été acceptée pour la pratique de l'E.P.S. par mauvais temps. La présentation de 2 logiciels pour la facturation de l'accueil périscolaire et des repas à la cantine dès la rentrée de septembre a été faite et l'une des 2 propositions est retenue. Le laboratoire d'analyses du Cher propose son aide pour la réalisation du plan de maîtrise sanitaire. Un budget prévisionnel pour la bonne marche de ces services devra être réalisé.

L'adjointe chargée des animations fait part des difficultés rencontrées actuellement pour la mise à jour du site internet de la commune.

L'adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux informe le Conseil Municipal qu'un programme de rénovation des réseaux informatiques et téléphoniques de l'école et de la Mairie seront prévus. Le Conseil municipal approuve ce projet.

#### **AFFAIRES DIVERSES** :

Le Maire fait part à l'assemblée d'un projet de maraichage bio par un administré. Ce dernier est à la recherche d'un terrain de 8 000 m<sup>2</sup> minimum pour mettre en place cette activité.

Le Conseil Municipal accepte la non-valeur d'une créance irrécouvrable.

Un questionnaire en vue de l'élaboration du PLUi est à la disposition des administrés chez les commerçants et en mairie.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune d'OSMOY au Syndicat du SMIRNE.

***Séance levée à 22 h 00.***